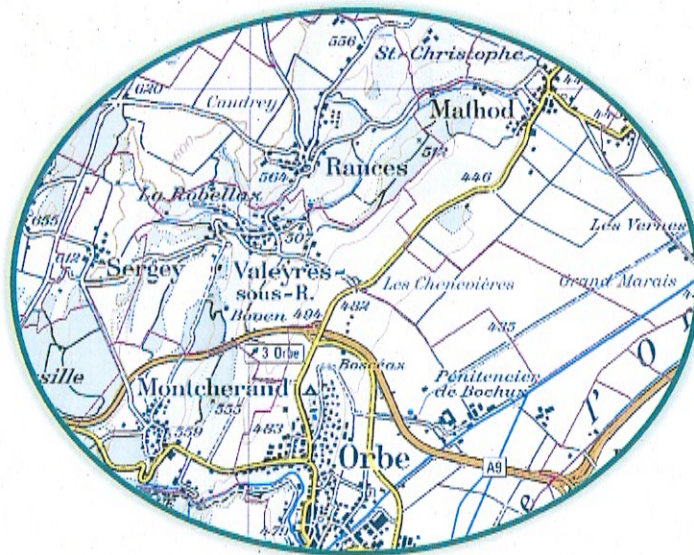




# Plan de législature 2016-2021

Commune de Valeyres-sous-Rances





## I Préambule

Parallèlement à sa réflexion sur les aspects financiers des plafonds d'endettement et de cautionnement, la Municipalité a souhaité faire part de sa vision du développement de Valeyres-sous-Rances pour les cinq ans à venir.

Ce plan de législature ne peut évidemment pas préjuger de toutes les décisions que nous serons amenés à prendre. En effet, les circonstances, ainsi que les nombreux éléments inconnus à ce jour, peuvent justifier des changements.

Les principaux aspects auxquels nous nous sommes attachés, après avoir fait un constat, sont les suivants :

- Entretien et mise en valeur du patrimoine communal
- Aménagement du territoire
- Accueil de jour des enfants en âge de scolarité
- Finances



## II Constats

### Population :

En 35 ans, la population de Valeyres-sous-Rances a augmenté de 55 % :

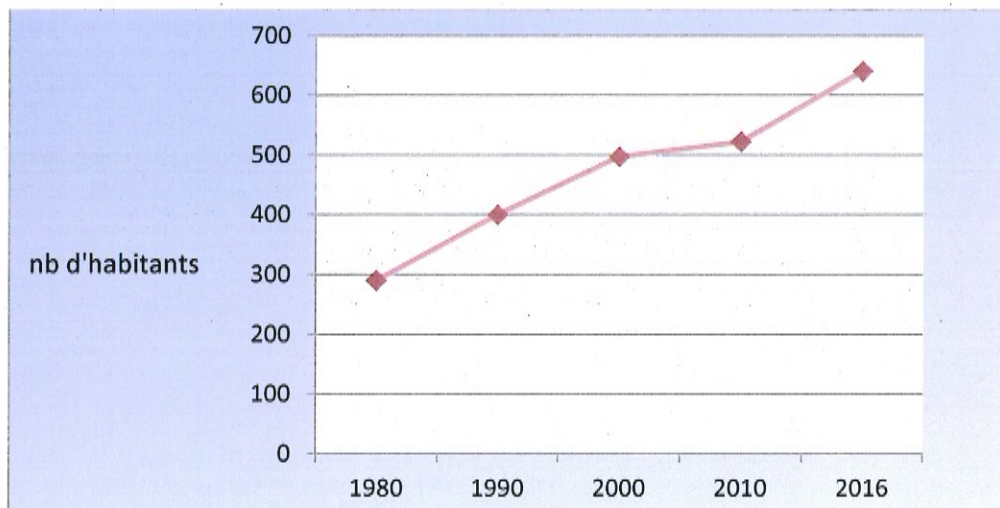
1980 : 290 habitants

1990 : 400 habitants

2000 : 497 habitants

2010 : 522 habitants

2016 : 640 habitants



Les nouveaux habitants sont principalement des familles avec enfants ayant acquis une habitation dans la commune.





## Infrastructures / Services à la population :

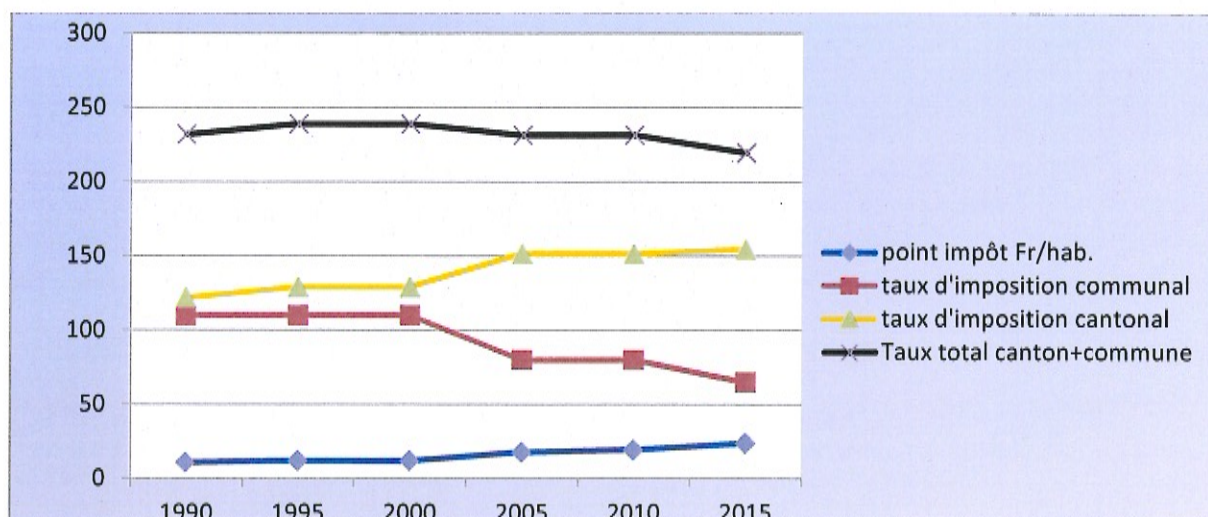
Si la proximité avec Orbe et l'autoroute a grandement contribué à l'augmentation de la population, elle a aussi provoqué un appauvrissement des services à la population. En effet, la commune ne bénéficie plus d'aucun commerce de détail alimentaire, ni de poste, alors que par le passé, Valeyres-sous-Rances comptait plusieurs magasins, cafés et même une banque. Cette situation, bien que peu problématique pour les habitants actifs, peut néanmoins l'être pour une population plus âgée. C'est en tous cas une source de diminution des liens sociaux.

Le principal souci des jeunes familles de notre commune n'est cependant pas relatif à ce type de service à la population mais bien à celui de la garde des enfants.

## Finances :

L'augmentation de la population a permis une progression des rentrées fiscales. Malgré un taux d'imposition en baisse, le point d'impôt par habitant a régulièrement augmenté, pour rester cependant en dessous de la moyenne du district Jura-Nord vaudois qui se situe à 27,9. Le taux d'endettement par habitant reste très modeste, à Fr. 1'400.00/hab malgré un entretien continu de l'infrastructure communale.

	1990	1995	2000	2005	2010	2015
point impôt Fr/hab	11.1	12.3	12.2	18	19.6	24.1
taux d'impos. communal	110	110	110	80	80	65
taux d'impos. cantonal	122	129	129	151.5	151.5	154.5
total impos. comm. + cant.	232	239	239	231.5	231.5	219.5





### **III Plan de législation**

#### **Entretien et mise en valeur du patrimoine communal**

##### **Entretien des bâtiments :**

- A la grande salle, nous prévoyons de rénover complètement le revêtement du sol de la salle de gymnastique. La chaudière à mazout, qui pose régulièrement des problèmes, nous a déjà poussés à chercher une solution de remplacement plus écologique. La place à disposition ne nous permettra pas d'installer un chauffage à plaquettes et les pellets ont, pour l'heure, un bilan écologique qui n'est pas en leur faveur. Le gaz sera probablement la solution la plus pertinente.
- Au collège, nous prévoyons la rénovation de la façade ainsi que du revêtement de la cour d'école. Au besoin, une classe supplémentaire pourrait être créée dans les combles, ceci dans l'optique de conserver une école à Valeyres.
- Nous n'avons pas de projet de rénovations lourdes pour la Vieille Auberge.
- La Maison Neuve fait l'objet d'une réflexion quant aux possibilités de son affectation. Elle pourrait, moyennant transformations, abriter un, voire deux bureaux à louer.

##### **Routes :**

- Après le carrefour de la route Romaine-route de contournement, c'est toute la route de détournement qui sera rénovée.
- Le chemin de Champ-Thélin verra son surfaçage refait.
- Un planning de rénovations des chemins AF prévoit des travaux réguliers sur quatre ans.

##### **Déchetterie :**

L'achat de bennes fermées résoudra le problème de l'écoulement des eaux claires et nous permettra de goudronner toute la surface de la déchetterie.



### **III Plan de législation**

#### **Place du Village :**

La place du village sera repensée dans une démarche participative qui permettra aux habitants d'exprimer leurs souhaits. Nous espérons y apporter esthétique et convivialité.

#### **Refuge communal :**

Un refuge communal pourrait être construit au lieu dit « Le Brésil », dans la forêt située entre Valeyres et Moncherand.





### **III Plan de législation**

#### **Accueil de jour des enfants :**

Si l'accueil des enfants en âge préscolaire ne propose pas encore un nombre suffisant de places pour éviter les listes d'attente, son organisation, prise en charge par l'AJOVAL, est fonctionnelle.

Il n'en est pas de même pour l'accueil de jour des enfants en âge scolaire, puisqu'à l'heure où ce plan de législation est rédigé, nous savons que nos obligations débutent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais ne connaissons ni les normes, ni les exigences qui seront mises en application. De plus, le lieu d'accueil, l'organisation, ainsi que la gestion de cet accueil ne sont pas encore définis. Nous avons cependant prévu, dès 2017, un montant qui permettra de répondre à la demande des habitants de Valeyres, ceci dès que la structure d'accueil sera opérationnelle.

#### **Aménagement du territoire :**

Depuis 2008 et l'entrée en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal (Pdcn), la Municipalité est consciente du surdimensionnement de la zone à bâtir. La révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), voulue par le peuple en 2013, n'a fait que confirmer un état de fait avéré.

A l'heure où ce plan de législation est rédigé, la seule certitude que nous ayons est celle de devoir réviser notre Plan général d'affectation (PGA) d'ici à 2021. Les modalités d'application du nouveau Pdcn ne sont, en effet, pas encore connues.

Dans cette perspective, nous prévoyons d'entamer les premières démarches de la révision de notre PGA dès la fin de 2017, ceci en espérant pouvoir profiter des subventions mises à disposition par le canton.



### III Plan de législation

#### Finances :

Si les finances communales sont saines et nous permettent de voir l'avenir avec optimisme, il ne faut pas sous-estimer l'impact de différents éléments qui nous met en alerte. Si, d'après les prévisions actuelles, la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) n'impactera que peu ou pas les finances communales, il n'en sera certainement pas de même de l'accueil de jour parascolaire, de la facture sociale ou des besoins des différentes associations intercommunales dont nous sommes partie prenante.

De plus, les taux d'intérêts étant particulièrement bas, la Municipalité juge adéquat de procéder à des investissements propres à améliorer les infrastructures communales.

La conjonction de ces éléments nous obligera certainement à augmenter le taux d'imposition de plusieurs points, tout en restant attractif, ceci afin de couvrir nos besoins en liquidités.

Ainsi adopté le 29 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique

C. Tallichet Blanc



La secrétaire

Y. Vaudroz